

La Lettre du SAGE VIE et JAUNAY

N°24
2025
2026

Informations sur le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Édito

L'année 2025 a permis de renouveler l'engagement de nos partenaires financiers que sont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée dans le financement, sur 3 ans, des actions visant à restaurer les milieux aquatiques et la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay.

D'un Contrat Territorial Eau, nous passons à un Accord de Territoire, amenant plus de souplesse pour l'Agence de l'eau au niveau de la gestion budgétaire mais aussi à une obligation de résultat et un ciblage géographique encore plus précis pour certaines actions.

Travaillant avec la nature, nos travaux sont soumis aux conditions météorologiques. Ainsi, la pluviométrie importante de 2024 a retardé les travaux devant être réalisés cette même année. L'été et l'automne plus secs qui ont suivi nous ont ainsi permis de rattraper le retard et de réaliser de façon très correcte le programme prévu en 2025 au titre des milieux aquatiques.

Les actions agricoles, basées sur le volontariat, sont soumises aussi à la volonté des exploitants et des structures partenaires. Des dispositifs existent : nous vous invitons à vous en saisir, même si nous sommes tout à fait conscients des difficultés du métier et de "sortir la tête de l'eau" pour prendre du recul sur son système d'exploitation, au regard des enjeux de qualité de l'eau et de changement climatique.

L'équipe du Syndicat Mixte est à vos côtés pour vous renseigner le mieux possible et vous informer des potentialités d'accompagnement, d'actions et de travaux pouvant être réalisés et financés.

En 2025, de nombreuses réunions se sont tenues pour la co-construction du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau. Notre ressource en eau est limitée et nous devons tous mesurer la nécessité de l'utiliser au mieux et mettre en place en premier lieu des mesures de sobriété. L'année 2026 sera consacrée à préciser le programme d'actions. De même, la révision du SAGE, que nous n'avons pas pu mener en 2025, faute de financement, devrait être engagée avec un projet dont devront se saisir les nouvelles équipes municipales.

Le cycle de formations des élus, élaboré avec d'autres syndicats de bassin versant, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Logne et Grand-Lieu et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, va se poursuivre ces prochaines années. Objectif : sensibiliser et former les nouveaux élus aux enjeux de l'eau.

Je vous souhaite une excellente lecture et vous invite à consulter notre site internet www.vie-jaunay.com si votre curiosité est piquée.

Hervé BESSONNET,

Président de la Commission Locale de l'Eau
et du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie,
du Ligneron et du Jaunay.



Sommaire

p. 2 Brèves

- Formations des élus
- Territoires Boca'Lab
- Feuille de route de la CLE

p. 3 Dossier

- La gestion quantitative

p. 4 & 5 En images

- Les travaux réalisés par le Syndicat Mixte en 2025

p. 6 & 7 Budget

- Compte administratif 2024 et budget primitif 2025

p. 8 Zoom sur...

- Les actions agricoles



Brèves

Formations des élus aux enjeux de l'eau

Le cycle de formations inter-SAGE⁽¹⁾, à destination des élus et des membres de Commissions Locales de l'Eau s'est poursuivi en 2025. Initialement mis en place par le CPIE Logne et Grand-Lieu, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Syndicat Grand-Lieu Estuaire, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise et le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, il s'est élargi à d'autres structures. Parmi eux, le Syndicat Mixte Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers.

Trois sessions ont été organisées en 2025, sur les thématiques suivantes :

- **"Cycle de l'eau domestique et bilan santé de la rivière"**, le 23 avril à la Maison de l'Eau et des Paysages, située à Corcoué-sur-Logne au siège du CPIE,
- **"Découverte des enjeux liés aux zones humides"**, le 22 septembre à la Maison du Lac de Grand-Lieu, située à Bouaye,
- **"Eau et urbanisme"**, le 2 décembre à Montaigu-Vendée.

Suite aux élections municipales de mars 2026, ces sessions devraient être à nouveau proposées ainsi qu'un guide de l' élu sur l'eau.

(1) Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Formation à la Maison du Lac de Grand-Lieu
© CPIE Logne et Grand-Lieu

Le Syndicat Mixte retenu suite à l'appel à manifestation d'intérêt régional sur le bocage : Territoires Boca'Lab

Le projet LIFE BIODIV'FRANCE (2024-2032) a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité par de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise.

La Région Pays de la Loire, partenaire de ce projet et porteuse d'actions centrées sur la préservation des haies et la restauration du bocage et des complexes agroforestiers, a lancé au printemps 2025 un appel à manifestation d'intérêt Territoires Boca'Lab. Il a pour objectif d'identifier, mobiliser et accompagner en ingénierie des territoires pilotes pour des expérimentations permettant de préserver et restaurer le bocage.

Au regard de l'importance que représentent les haies pour la ressource en eau, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, appuyé par la Commission Locale de l'Eau et fort de son expérience sur le bocage⁽²⁾, a décidé de se porter candidat.

La commission permanente du Conseil Régional a retenu 5 lauréats à l'échelle régionale, dont le Syndicat Mixte pour la thématique de la restauration des ripisylves, les haies situées en bordure de cours d'eau (voir schéma ci-contre).

Les projets lauréats bénéficieront d'une ingénierie technique assurée par un consortium d'experts pour les accompagner dans la mise en œuvre et le suivi de leurs expérimentations. Cette ingénierie sera recrutée et prise en charge par la Région dans le cadre d'un marché public. Le projet se déroulera de 2026 à 2029.

(3) Paiements pour services environnementaux



La feuille de route de la Commission Locale de l'Eau validée pour la période 2026-2030

La Commission Locale de l'Eau a validé sa feuille de route lors de sa séance du 12 novembre 2025 pour les 5 prochaines années. Ce document est exigé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la mobilisation de ses financements. Il précise les missions de chacun, les priorités d'actions, le calendrier et budget prévisionnel ainsi que les modalités de suivi.

Trois chantiers prioritaires ont été retenus par la Commission Locale de l'Eau :

- la formation des nouveaux élus aux enjeux de l'eau en lien avec les autres politiques publiques,
- la mise en œuvre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau,
- la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Dossier

La gestion quantitative

Vers une gestion partagée de la ressource en eau, prenant en compte les besoins des milieux aquatiques et le changement climatique

Rappel du contexte

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay fait partie des cinq bassins des Pays de la Loire sur lesquels pèsent un risque de classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) compte-tenu de la forte pression qui affecte la ressource en eau, particulièrement en période de basses eaux, d'avril à octobre.

Depuis 2021, l'engagement dans un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) porté par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, a permis de temporiser ce classement avec une vigilance et un suivi particulier sur ces bassins par les services de l'État.

Où en est-on ?

- 1. Améliorer et partager les connaissances**
Étude HMUC validée par le Comité de Pilotage en mai 2023
- 2. Définir et encadrer les possibilités de prélèvements d'eau sur l'ensemble de l'année**
Délibérations de la Commission Locale de l'Eau en novembre 2023 et novembre 2025
- 3. Co-construire un programme d'actions pour une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau**
En cours...

Le Syndicat Mixte a finalisé l'étude **Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)**, valant "État des lieux – diagnostic de territoire" avec l'appui du cabinet CACG (désormais Rives & Eaux du Sud-Ouest) et le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Cette étude, visant à améliorer la connaissance, a permis de quantifier la ressource en eau, définir les besoins des milieux aquatiques, évaluer les prélèvements (eau potable, irrigation mais aussi liés à l'évaporation des plans d'eau notamment de loisirs), et enfin à établir des projections climatiques à horizon 2050.

La Commission Locale de l'Eau a ensuite délibéré le 7 novembre 2023 sur les valeurs de **débits objectifs d'étiage et les volumes prélevables pour la période d'avril à octobre**, ainsi que sur les

modalités de prélèvements hors période de basses eaux. Fin 2025, la CLE a voté la répartition spatiale (unités de gestion) et temporelle (sous-périodes) des volumes prélevables, ainsi que la répartition par usage.

Volume prélevable ?

Le volume prélevable est le volume naturellement disponible 4 années sur 5 tout en respectant le bon fonctionnement écologique du cours d'eau.

Nota : si le débit écologique est supérieur à la capacité naturelle du cours d'eau, alors les besoins des milieux aquatiques ne peuvent pas être « naturellement » satisfaits et le volume prélevable est nul.

L'enquête citoyenne sur l'eau, réalisée auprès des habitants du bassin versant de juin à juillet 2024 a permis de recueillir les perceptions, avis et pratiques en lien avec l'eau. Les résultats de cette enquête, accessibles en ligne sur notre site internet en format synthèse ou résultats complets, permettent d'alimenter la démarche de construction du PTGE, actuellement en cours.

323 personnes ont répondu à l'enquête.

78%

constatent déjà les effets du changement climatique localement

Podium des actions collectives les plus pertinentes pour économiser l'eau sur le territoire.

- 1. Inciter à la récupération des eaux de pluie**
- 2. Encourager les pratiques agricoles moins dépendantes de la ressource en eau**
- 3. Favoriser la perméabilité des sols et limiter l'artificialisation**

L'étude de co-construction des scénarios et de définition d'un programme d'actions visant à rétablir l'équilibre entre ressource et usages de l'eau afin de permettre le bon fonctionnement des milieux aquatiques, dans le contexte du changement climatique, a démarré début 2025, avec le groupement Auxilia conseils / VertigoLab. Elle a commencé par une première étape, aujourd'hui

validée : l'analyse socio-économique des usages de l'eau.

Deux ateliers de concertation se sont déroulés en mai et juin à Aizenay, mobilisant une cinquantaine d'acteurs du territoire (élus, services des collectivités, acteurs agricoles, industriels, touristiques, associations, services de l'État...). Ils ont été invités à réfléchir collectivement à des scénarios désirables, respectueux de l'environnement, et capables d'engager une adaptation des usages de l'eau pour en favoriser leur soutenabilité.

Par le biais d'un questionnaire, les acteurs ont ensuite été interrogés sur les critères environnementaux, sociaux et économiques à considérer pour comparer les scénarios entre eux.



Les scénarios ont ensuite été passés au crible de l'analyse multicritères afin d'éclairer le comité de pilotage sur le choix d'un scénario. Enfin, le programme d'actions sera défini en 2026.

Pour en savoir plus
www.vie-jaunay.fr

Onget "Nos actions"
Page "Gestion quantitative"



En images

Exemples de travaux réalisés par le Syndicat Mixte en 2025

Afin de restaurer les milieux aquatiques (cours d'eau, marais doux et salé) du bassin versant de la Vie et du Jaunay, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay réalise un programme de travaux

S'inscrivant dans le nouvel **Accord de Territoire 2025-2027**, il bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire et du Département de la Vendée. Le reste à charge est financé par le Syndicat Mixte, via les participations des collectivités membres, et pour certaines actions, par les exploitants et propriétaires bénéficiaires.

Nota : certains travaux de la programmation 2024 n'ayant pas pu être finalisés compte-tenu des conditions météorologiques ont pu être achevés cet automne 2025.



1 Restauration de diques en marais salé (240 m)



Digue de la Vie - La Bodelinière
Le Fenouiller

2 Curage en marais doux (6,5 km)



Écours des Roselières
Saint-Hilaire-de-Riez

3 Gestion des vannages



Démantèlement de deux ouvrages (avant/après)
Le Fenouiller



4 Adoucissement de berges (235 m)



Écours de la Belle Chalonne
Saint-Hilaire-de-Riez

5 Restauration morphologique des cours d'eau (4,6 km)



Le Quarteron
Saint-Christophe-du-Ligneron



Les Champs Chipets
Saint-Étienne-du-Bois



La Millière
Le Poiré-sur-Vie



Les Grois
Le Poiré-sur-Vie

Gestion des Plantes Aquatiques Exotiques Envahissantes



Le Coteau
Givrand

Effacement d'ouvrages sur cours d'eau



Seuil de la Flomière (avant/après)
Maché / La Chapelle-Palluau



Le Quarteron (avant/après)
Saint-Christophe-du-Ligneron



Suivis biologiques



Site de la Lucière
Saint-Révérend



Site du Coteau
Saint-Christophe-du-Ligneron

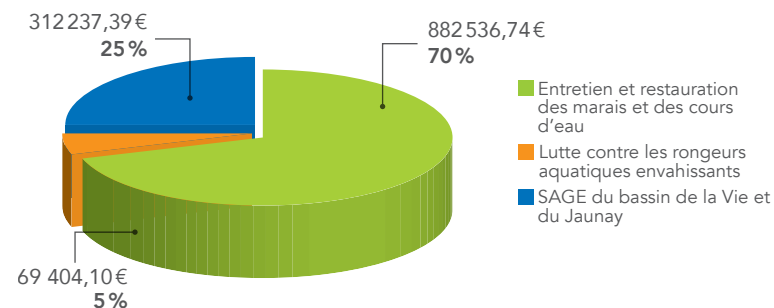
Budget

Compte administratif 2024

Section de fonctionnement



DÉPENSES PAR MISSION



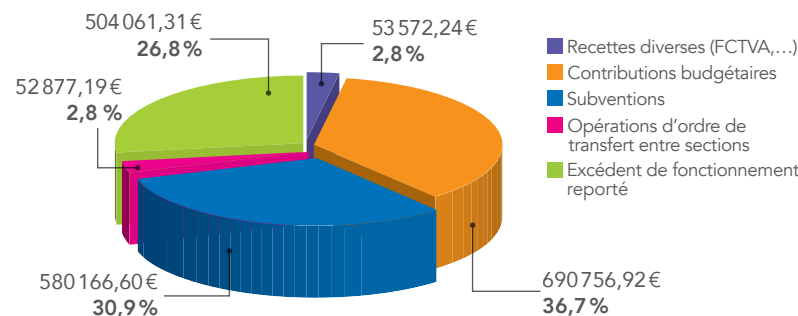
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent, en 2024, à **1 264 178,23 €** et se répartissent comme suit selon les missions :

- 70% pour l'entretien et la restauration des marais et des cours d'eau,
- 25% pour le SAGE,
- 5% pour la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

RECETTES

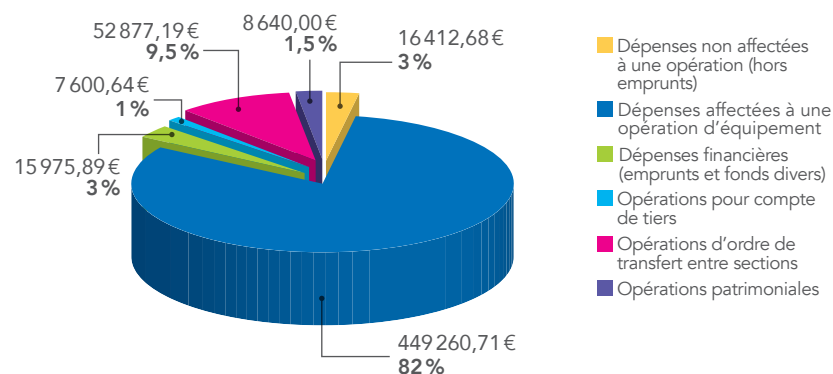
Les recettes de fonctionnement s'élèvent, en 2024, à **1 881 434,26 €**, laissant apparaître un résultat de 617 256,03 €.

37 % des recettes de fonctionnement proviennent des contributions budgétaires des membres du Syndicat Mixte (Communautés d'agglomération et de communes) et 31 % des subventions des partenaires (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Département de la Vendée, Région des Pays de la Loire, État).



Section d'investissement

DÉPENSES



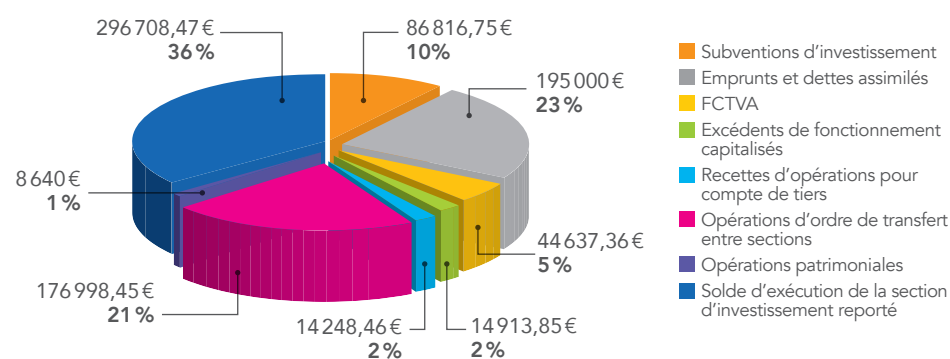
Les dépenses d'investissement s'élèvent, en 2024, à **550 767,11 €**, avec des dépenses affectées à une opération d'équipement représentant 82 % des dépenses, soit 449 260,71 €, répartis comme suit :

- 362 224,35 € pour les ouvrages hydrauliques,
- 87 036,36 € pour la restauration des marais salés.

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent, en 2024, à **837 963,34 €**, laissant apparaître un résultat d'investissement de 287 196,23 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté représente 36 % des recettes et les emprunts, 23 %.



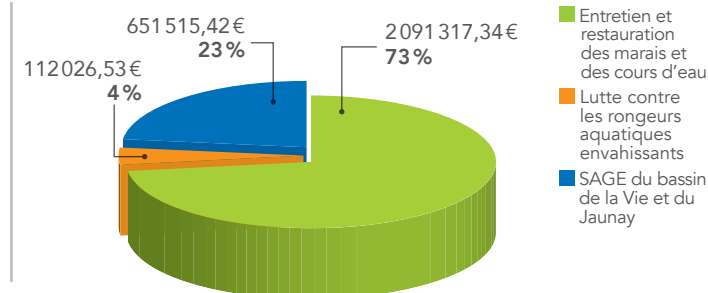
Budget

Budget primitif 2025

Section de fonctionnement

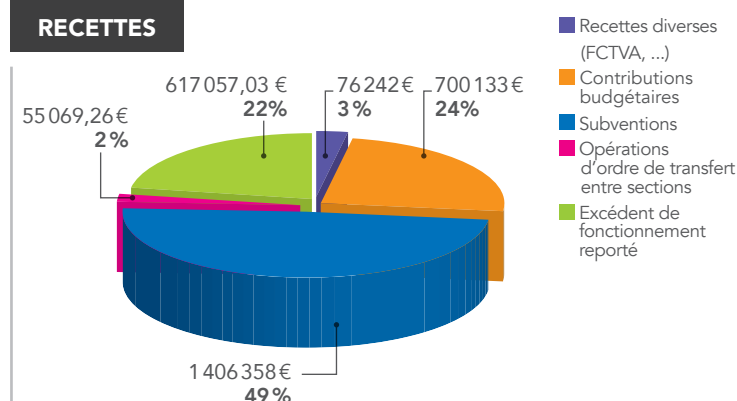


DÉPENSES PAR MISSION



La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **2 854 859,29 €** contre 2 886 952,77 € prévus en 2024, soit une baisse de 1,11 %.

RECETTES



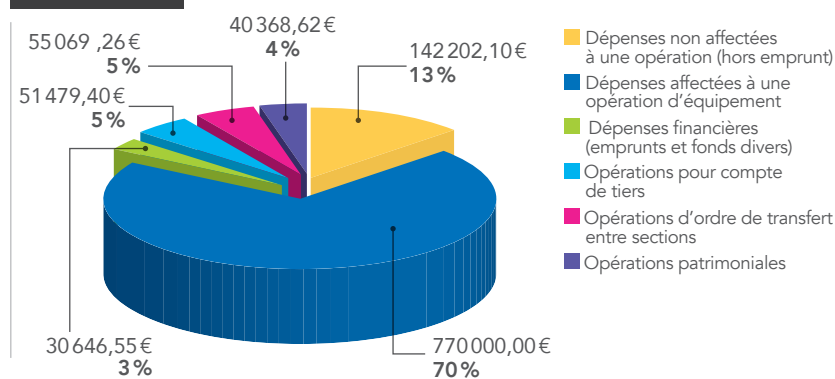
Les subventions des partenaires financiers du Syndicat Mixte (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région des Pays de la Loire, Département de la Vendée, Etat) représentent 49 % des recettes de la section de fonctionnement, pour la réalisation des projets suivants :

- travaux de restauration des milieux aquatiques,
- animation de l'Accord de Territoire 2025-2027 et du SAGE,
- élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE),
- information et sensibilisation,
- paiements pour services environnementaux (PSE) Bocage-Apremont.

Les contributions budgétaires représentent, en 2025, 24 % des recettes.

Section d'investissement

DÉPENSES

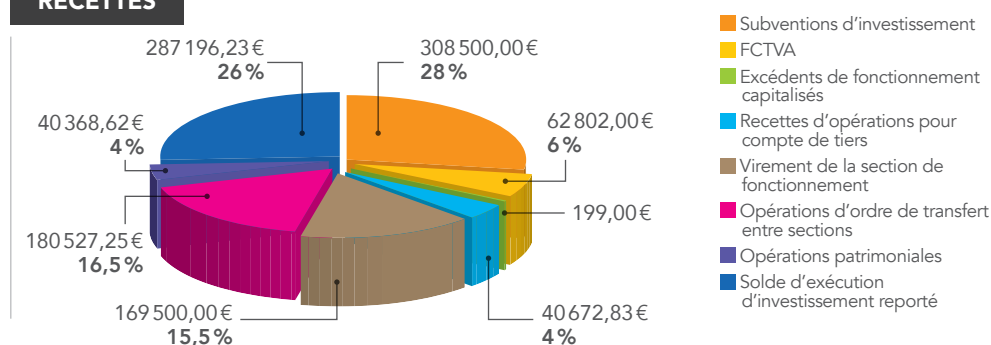


La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **1 089 765,93 €**, contre 1 295 831,10 € prévus en 2024, soit une baisse de 15,90 %.

Les dépenses d'équipement affectées à une opération représentent 70 % des dépenses, soit 770 000 € :

- 613 000 € pour les ouvrages hydrauliques,
- 150 000 € pour la restauration des marais salés,
- 7 000 € pour la ressource en eau.

RECETTES



Les actions d'investissement sont subventionnées à hauteur de 308 500 € par les partenaires financiers de l'Accord de Territoire, représentant 28 % des recettes.

L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2024 représente 26 % des recettes, soit 287 196,23 €.

Zoom sur...



Les actions agricoles

Différentes actions sont conduites auprès des exploitations agricoles sur le bassin versant Vie et Jaunay. Coordonnées par le Syndicat Mixte, elles visent une amélioration des pratiques et des systèmes en faveur de la qualité de la ressource en eau.

L'accompagnement individuel et collectif dans le cadre de l'Accord de Territoire 2025-2027

Dans la continuité du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, l'accompagnement des exploitations agricoles du bassin versant se poursuit à travers la réalisation de diagnostics d'exploitation, pouvant se traduire en contrat individuel d'exploitation. Celui-ci permet de définir, conjointement avec son conseiller agricole, des objectifs d'amélioration des pratiques et un suivi sur plusieurs années.

Accompagnant le plus souvent la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques mais pouvant être développée spécifiquement, cette démarche permet de réfléchir aux moyens à mettre en place à l'échelle de l'exploitation pour préserver la qualité de l'eau tout en recherchant un intérêt économique. Augmentation de la surface en prairie, en méteils, diversification des assolements, méthodes alternatives au désherbage chimique, préservation du sol sont alors envisagées.

Le Syndicat Mixte coordonne les différents partenaires à travers l'animation d'un groupe agricole réunissant la Chambre d'agriculture, la CAVAC, le CERFRANCE-Vendée et le CIVAM-GRAPEA.

L'agriculteur peut faire appel à un de ces quatre partenaires pour bénéficier de ce dispositif soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. À compter de 2025, seules les exploitations situées pour tout ou partie du bassin versant

du captage d'Apremont sont éligibles. En effet, les aides de l'Agence de l'eau se concentrent sur l'aire d'alimentation de ce captage destiné à la production d'eau potable et reconnu prioritaire au niveau national.

En plus de l'accompagnement individuel, des animations collectives sont proposées et ouvertes à toutes les agricultrices et agriculteurs des exploitations des 37 communes composant le bassin versant de la Vie et du Jaunay. Elles ont pour objectif un partage des expériences et des connaissances. En 2025, deux animations collectives ont ainsi été organisées :

- Le 7 octobre 2025 sur le sol, les couverts végétaux, les techniques culturales simplifiées et le non-labour, au GAEC Mon Chemin au Poiré-sur-Vie,
- Le 26 novembre 2025 sur la productivité de la prairie "Allier pâturage tournant et structure du sol en agriculture biologique", au GAEC Les Aventuriers à Beaulieu-sous-la-Roche.



Animation au GAEC Mon Chemin, au Poiré-sur-Vie, sur l'intérêt du non travail du sol.

D'autres aides viennent compléter ce dispositif comme la plantation de haies, la restauration et la création de mares par Vendée Eau sur les bassins versants des captages d'Apremont et du Jaunay.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) - Eau

En 2023, le bassin versant Vie Jaunay s'est à nouveau engagé dans le dispositif des MAEC au titre de l'enjeu EAU. L'objectif était de soutenir les exploitations dans le maintien ou l'évolution de leurs pratiques et systèmes favorables à la qualité de

l'eau. Trois types de mesures sont ouvertes depuis 2023 et ont connu un vrai succès. Après 3 ans d'ouverture du territoire, **86 exploitations se sont engagées** au titre des campagnes 2023, 2024 et 2025.

Retour sur l'animation collective au GAEC Les Aventuriers



"La prairie représente près d'un tiers des surfaces agricoles du département, un enjeu majeur dans les zones bocagères du bassin versant. Cette demi-journée visait à rappeler qu'elle est une culture à part entière, nécessitant observation et diagnostic. L'animation s'est articulée autour de deux thèmes : la lecture de la fertilité d'une prairie pâturée en agriculture biologique et l'évaluation de son infiltration via la méthode Beerkan.

Autour d'un profil de sol 3D prélevé sur 80 cm, les participants ont pu analyser la structure, l'activité des lombrics et les résultats d'analyse de sol pour établir un diagnostic physique, biologique et chimique. L'état du couvert et l'absence de plantes bio-indicatrices sont venus confirmer la bonne santé de la prairie.

Le test d'infiltration a montré l'absence de compaction superficielle et une gestion du pâturage cohérente, illustrant le rôle positif de l'élevage dans la filtration de l'eau, la fertilité des sols et le maintien des paysages bocagers. Cette animation a souligné l'importance d'observer régulièrement ses prairies pour guider leur entretien."

Rémy TAYSSE,
conseiller agronomie au CERFRANCE

Retrouvez-nous sur notre page facebook "**Bassin versant de la Vie et du Jaunay**" et sur notre site internet www.vie-jaunay.com

Document réalisé avec le concours financier de :



Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vie et du Jaunay, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
ZAE du Soleil Levant - 2, impasse de l'Aurore - 85800 GIVRAND
Tél. : 02 51 54 28 18 - www.vie-jaunay.com

Directeur de la publication : Hervé BESSONNET, Président de la CLE
Contact : Anne PAPIN - Tél. : 02 28 10 94 37
Mail : contact@vie-jaunay.com

Crédits photos : SMMVLJ - Mise en page : Les pieds sur terre...
(85) - Impression : Imprimerie du Bocage (85).



Impression sur du papier issu de forêts gérées durablement.

